



Comité de l'accès aux marchés

ÉTAT DES LISTES DES MEMBRES DE L'OMC

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Corrigendum

Veillez noter qu'à la page 22, en ce qui concerne le Brésil, la colonne 8 devrait se lire comme suit:

Renégociations au titre de l'article XXVIII (8)
<i>GATT (1981-1994)</i>
SECRET/334 (situation incertaine).
<i>OMC</i>
G/SECRET/7 + G/SECRET/7/Add.1 Retrait (G/SECRET/7/Add.2) .

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.